Envoyé en préfecture le 31/01/2022
Reçu en préfecture le 31/01/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220128-DELIB2022_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2022-06

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'INFIRMIER

Le Vingt Janvier 2022 à 9 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents et pouvoirs : 20
Quorum : **16**
Date de convocation : 13 Janvier 2022

Présents :
- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Madame DURAND-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Châlette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé - Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Madame GAY Catherine – Conseillère Régionale

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- Monsieur FEVRIER Albert	à	Madame MARTIN Valérie
- Monsieur RAT Emmanuel	à	Monsieur GABELLE Jean-Pierre
- Monsieur TURPIN Joël	à	Monsieur BRICHARD Gérard
- Monsieur CAMMAL Francis	à	Madame GALZIN Florence
- Madame MARTIN Pauline	à	Monsieur PELLE Jean-Michel
- Monsieur LACROIX Bruno	à	Madame DESNOUES Véronique

Madame BELLANGER Christelle, assurant l'intérim du Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était absente et excusée à la réunion.

Envoyé en préfecture le 31/01/2022
Reçu en préfecture le 31/01/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220128-DELIB2022_06-DE

Madame la Présidente expose qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En 2021, la Région Centre Val de Loire et le SDIS ont adhéré à la médecine préventive. Les agents du Conseil régional et notamment les agents des lycées ont des pathologies qui nécessitent des études de poste et des actions sur les lieux de travail. Les infirmiers ont donc besoin de plus de temps en milieu du travail. Aussi est-il proposé de créer un poste supplémentaire d'infirmier en santé au travail afin de mieux répartir les visites médicales et les actions en milieu du travail.

Ce poste permanent à temps complet serait créé dans le cadre d'emplois de catégorie A d'infirmiers en soins généraux.

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera alors déterminée en prenant en compte, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de créer un poste supplémentaire à temps complet dans le cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux et d'autoriser Madame la Présidente à procéder au recrutement correspondant.

Approuvé à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 28/01/2022

La Présidente

Florence GALZIN